

BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE

BPA - Travaux de conduite et entretien des engins agricoles

spécialité « Conduite et entretien des engins de la production agricole »

OBJECTIFS

Développer les compétences et connaissances essentielles dans la conduite et l'entretien des engins agricoles.

CONDITIONS D'ADMISSION ET PRÉREQUIS

- Avoir un **projet professionnel** dans le domaine agricole
- Être âgé(e) au **minimum de 18 ans**,
- Pouvoir justifier de 1 an d'activité professionnelle tous secteurs confondus,
- Admission après un **entretien de motivation**,
- Avoir une expérience professionnelle ou effectuer un **Essai en Milieu de Travail** (stage, PMSMP, ...).

LA FORMATION

Le BPA option « Travaux de conduite et entretien des engins agricoles » est un diplôme national agricole de niveau V.

DURÉE DE LA FORMATION

1190 heures dont 350h en entreprise (environ 10 semaines)

FINANCEMENTS

- **Demandeurs d'emploi** : possibilité de prise en charge dans le cadre du Plan Agriculture de la Région Grand-Est,
- **Congé individuel de Formation** (CIF CDI ou CIF CDD),
- **Autres situations** : se renseigner auprès du CFPPA.

CONTENU DE LA FORMATION

10 UNITÉS CAPITALISABLES :

- Expression / Communication,
- Mathématiques, informatiques
- Droit du travail, gestion comptabilité
- Acteurs et filières
- Bonnes pratiques agricoles, Développement durable et Certiphyto
- Agronomie et biologie végétale
- Machinisme agricole et réglementation
- Conduite de tracteurs
- Intervention sur les cultures et organisation d'un chantier
- Entretien et maintenance des engins agricoles et de leurs équipements



DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Devenir ouvrier qualifié spécialisé en conduite et entretien des engins et équipement de la production agricole sur une exploitation agricole ou bien dans une entreprise de prestation de travaux agricoles.

2 UCARES :

- Gestion du chargement et de la maintenance d'une unité de méthanisation
- Conduite et maintenance des engins et outils agricoles de la houblonnière

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation alliant théorie et pratique permettant de développer les compétences professionnelles du stagiaire.

OBTENTION DU DIPLÔME

Le diplôme du BPA est délivré dès lors que toutes les **Unités Capitalisables** (UC) qui le constituent sont validées.

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu de la formation : CFPPA d'Obernai.

Date : rentrée en Septembre.

Nombre de places disponibles : nous contacter.

Contact : CFPPA d'Obernai cfppa.obernai@educagri.fr